

DELIBERATION CA001-2015

Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers

Vu les articles L123-1 à L123-9 du code de l'éducation

Vu le livre VII du code de l'éducation et notamment son article L719-7

Vu le code des statuts et règlements de l'Université d'Angers

Vu la convocation envoyée aux membres du conseil d'administration le 15 janvier 2015

Objet de la délibération Mise à jour des plafonds d'emplois budgétaires théoriques

■ **Le conseil d'administration réuni le 29 janvier 2015 en formation plénière, le quorum étant atteint, arrête :**

Le plafond d'emplois budgétaires théoriques est approuvé.

Cette décision est adoptée à main levée à la majorité, avec 23 voix pour et 3 abstentions.

Fait à Angers, le 30 janvier 2015

Jean-Paul SAINT-ANDRÉ

Président de l'Université d'Angers

Pour le président
et par délégation
Le Directeur général des services
Olivier TACHEAU

Signé

La présente délibération est immédiatement exécutoire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive.

Affiché le : 5 février 2015 / Mis en ligne le 5 février 2015

1.2. MISE À JOUR DU PLAFOND D'EMPLOIS BUDGETAIRES THEORIQUES

Les membres du conseil d'administration valident l'ajustement du plafond d'emplois budgétaires théoriques pour l'année 2015.

SCHEMA D'EMPLOIS 2015 - synthèse

(décompte en nombre de supports de postes)

	PLAFOND 2014 (vote CA janvier 2014)	ajustements 2014	PLAFOND A FIN 2014	variations 2015	PLAFOND 31/12/2015	Origine des variations 2015
TOTAL des emplois ENSEIGNANTS	845	1	846	12	858	+12 créations CE 2015
<i>dont personnel de santé</i>	<i>191</i>	<i>2</i>	<i>193</i>		<i>193</i>	
TOTAL des emplois BIATSS	507	0	507	16	523	+ 14 concours réservés + 2 créations CE 2015
TOTAL des emplois contractuels ETAT (ex T3)	75	6	81	0	81	-
Postes non activés :						
Compensation établissement	0	0	0	0	0	réserve soldée
SCHEMA D'EMPLOIS : (*)						
. CREATION MESR EMPLOIS BIATSS	24,9		24,9	13,3	38	+35 créations MESR -14 concours réservés 2015 biatss -14 créations CE 2015 (dont 9 PluriPASS)
. 14 CONCOURS RESERVES 2015 + 2 CREATIONS BIATSS	-4,1		-4,1	-16	-20	
SOLDE BIATSS	20,8		20,8	-2,7	18	
. CREATIONS MESR EMPLOIS ENSEIGNANTS-CHERCHEURS	35,7		35,7	19,95	56	
. 10 CREATIONS POSTES MCF (2015)	-5		-5	-10	-15	
SOLDE E/C	30,7		30,7	10	41	
. CREATIONS MESR EMPLOIS ENSEIGNANTS 2ND DEGRE	9,5		9,5	1,8	11	
. 2 CREATIONS POSTES PRAG (2015)	-3		-3	-2	-5	
SOLDE PRAG	6,5		6,5	-0,25	6	
Créations d'emplois MESR	58	0	58	7	65	
(*) La convention de répartition des postes par le MESR, au niveau national, ne lie pas les établissements qui peuvent décider d'une répartition différente au service de la réussite des étudiants de 1er cycle et sous le respect de la soutenabilité financière de l'ensemble du schéma mis en oeuvre.						
	+ 4 surnombre PUPH; -1 ASMA; -1 PUPH (devenu surnombre); -1 MCF (support temporaire CHITOUR); + 6 contrats doctorants					
TOTAL GENERAL EMPLOIS DELEGUES PAR L'ETAT :	1485	7	1492	35	1527	
<i>Notification DGESIP du 15/01/2015</i>					<i>1527</i>	
TOTAL DES EMPLOIS FINANCES SUR BUDGET PROPRE	280	-	280	80	360	Ajustements du plafond sur budget propre proposés en lien avec la construction budgétaire 2015